



pour la Liberté de Conscience

Association de loi de 1901
37, rue Saint Léonard 44000 Nantes
<http://www.coordiap.com>

Coordination des Associations & Particuliers pour la Liberté de Conscience

LETTRE D'INFORMATION

Publication interne N° 24

«Chaque fois que des êtres humains endurent souffrances et humiliations, prenez parti. La neutralité aide l'opresseur, jamais l'opprimé. Le silence encourage le tortionnaire, jamais la victime.» Elie Wiessel prix nobel de la paix

Édito

Alors que le Parlement est en train de voter une loi contenant un amendement qui donne l'impunité à la Miviludes en cas de diffamation des groupes religieux minoritaires, cette tentative constitue un signe d'extrême faiblesse et un aveu d'incompétence pour une institution qui tente de se donner une image respectable, malgré une controverse toujours vive sur sa vraie légitimité dans une France républicaine et laïque. Cet amendement, insidieusement camouflé en « cavalier législatif » (pratique interdite par l'article 45 de la Constitution française) dans une loi de modification du droit des entreprises (depuis quand la Miviludes est-elle une entreprise ?), a été déposé par Philippe Vuilque, député PS, lui-même membre du conseil d'orientation de la Miviludes. On peut se demander ce que cache cette décision. Pourquoi le président actuel de la Miviludes, qui se fait régulièrement le chantre de la morale, craint-il d'être poursuivi ? CAP Liberté de Conscience considère que la Miviludes, qui s'érige en police de la pensée, est illégitime par nature étant donné que l'État n'a pas à surveiller les croyances des citoyens et encore moins à intervenir pour les empêcher de pratiquer leur foi ou leur philosophie, ce que fait pourtant la Miviludes en incitant la police à faire des descentes dans des centres philosophiques et religieux.

DISCOURS DE CAP LC À L'OSCE 27 SEPTEMBRE 2011

La politique de la Miviludes visant à « exporter » dans les divers pays européens son « modèle » de lutte contre les minorités de conviction

Créée il y a plus de dix ans pour lutter contre la discrimination des minorités de religion ou de conviction, la Coordination pour la Liberté de Conscience CAP LC tient à protester contre la politique de la Miviludes, la Mission Interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires françaises, visant à « exporter » dans les divers pays européens son « modèle » de lutte contre les minorités de conviction qu'elle qualifie de « mouvements sectaires ».

En effet, lors d'une conférence antisecte tenue à Londres le 17 avril 2010, M. Fenech, président de la Miviludes, a déclaré avoir été auditionné par le Parlement belge et avoir soutenu une proposition de loi équivalente à la loi About-Picard française.

Or, cette loi dite « About-Picard » du nom de ses auteurs est en totale contradiction avec la Recommandation 1412 du Conseil de l'Europe dans laquelle il estimait « inopportun le recours à une législation majeure pour les sectes au motif que celle-ci risquerait de porter atteinte à la liberté de conscience et de religion garantie par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux religions traditionnelles ». Lors du vote de la loi About-Picard en 2001, la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme ainsi que tous les responsables des grandes religions traditionnelles françaises ont condamné cette loi d'exception. En effet, elle a été adoptée pour réprimer les minorités de religion ou de conviction en pénalisant l'« abus de l'état d'ignorance ou de la situation

de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique ». Ce nouveau délit pénal par ses termes vagues et non définis permet d'incriminer tout prosélytisme ou conversion à des croyances ou pratiques religieuses considérées comme déviantes en invoquant une prétendue « sujétion psychologique ».

Mais la Cour européenne des droits de l'homme a rappelé, dans son arrêt *Témoins de Jéhovah c. Russie* du 10 juin 2010, qu'il n'existe aucune définition généralement acceptée et scientifique de la notion d'emprise mentale et qu'à partir du moment où les membres de cette communauté religieuse avaient fait un choix volontaire et conscient de leur religion et suivi ses doctrines de leur plein gré, leur droit à la liberté de religion devait être respecté.

Dans son rapport, suite à sa visite en France en septembre 2005, la rapporteuse spéciale des Nations unies pour la liberté de religion ou de conviction rappelait à la France que, suite à l'adoption de la loi About-Picard, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa résolution 1309 (2002) invitait le gouvernement français à revoir cette loi. Elle formulait l'espoir que les futures actions de la Miviludes seraient conformes au droit à la liberté de religion ou de conviction et qu'elles éviteraient les erreurs du passé.

Loin de suivre ces diverses recommandations tant européennes qu'internationales, la Miviludes continue sa politique d'exportation du « modèle français » de discrimination en conseillant à des pays comme la Belgique d'instaurer sur leur territoire une loi similaire à la loi « About-Picard ».

CAP LC a pu constater que les diverses interventions et rencontres de la Miviludes avec des représentants des pays européens se traduisent par des restrictions de la liberté de religion et de conscience dans ces pays. Il en est ainsi pour la Belgique et le Kazakhstan.

Ceci est en totale contradiction avec le fondement de la République française de laïcité qui garantit la liberté de culte et de conscience.

L'antisecte Georges Fenech et les élections d'Omar Bongo au Gabon.....

Quel rapport me direz-vous entre le président de la Miviludes Georges Fenech, (Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires) et les élections au Gabon ?

Le magazine *Lyon Capitale*, d'octobre 2011, vient de mettre la main sur un document qui prouve que la mission d'observation du scrutin de la réélection au Gabon d'Omar Bongo, était liée à Robert Bourgi, le porteur de valises repentis.

Le 11 septembre dernier, Robert Bourgi dévoilait un secret de polichinelle : des valises pleines de billets (pas du Monopoly), envoyés par des dignitaires africains à des

responsables politiques français. Bourgi cite Jacques Chirac, Dominique de Villepin et épargne Nicolas Sarkozy. Mais il est ne s'est pas contenté d'organiser le circuit des financements occultes de certains dirigeants français. Il a également engagé la France sur la voie de la compromission des valeurs démocratiques. Le 4 septembre 1998, Omar Bongo était réélu au Gabon. Petit pays mais grand terrain de jeu pour Robert Bourgi, car Omar Bongo est son principal client. Selon Wikileaks, un télégramme de 2009 des USA à Paris cite « Pour les cadors de la Françafrique, il est hors de question de se priver de généreux donateurs...il faudra donc que l'élection d'Omar Bongo, soit irréprochable et la cautionner par

une commission d'observateurs qui viendra en contrôler le bon déroulement... »

C'est ainsi qu'une commission de magistrats et d'avocats s'est rendue à Libreville fin 1998 afin d'observer le processus électoral. Son nom : Association internationale pour la démocratie. AID. À sa tête Georges Fenech. Il était invité par le gouvernement gabonais à veiller à la régularité du scrutin présidentiel. Là où ça coïncide, est que cette commission et Georges Fenech ont été introduits au Gabon par Robert Bourgi. Ce dernier déclare ne pas connaître les membres de cette commission. Georges Fenech, de son côté, maintient que l'AID n'a pas travaillé avec Robert Bourgi. Il dit juste que ce dernier leur a facilité l'arrivée sur place à Libreville. Mais voilà, Bourgi était bien plus qu'un simple « facilitateur ». En effet, il apparaît aujourd'hui que Robert Bourgi, selon les statuts de l'AID déposés à la préfecture de Paris le 20 novembre 1998, qu'il en était un des membres fondateurs. D'ailleurs sa signature est apposée en bas de page. Intéressant, le président de l'AID, Georges Fenech

ne connaissait pas Robert Bourgi, un des membres fondateurs. On pourrait le croire, si les membres fondateurs étaient nombreux, mais ils ne sont qu'une quinzaine.

On ne peut qu'avoir des doutes légitimes sur l'impartialité de cette mission au Gabon. Comme souligné dans le titre de ce billet, Georges Fenech est à la tête de la « fameuse » Miviludes, chargée de pourfendre tous groupuscules et groupes hors normes que peut avoir notre société. En bref, cette mission, qui dépend de Matignon, avec un financement non établi à ce jour, veut laver plus blanc que blanc en matière de pensée marginale. Mais quand on veut jouer les « Zorros » on doit être soi-même sans taches, ou tout au moins le laisser paraître comme tel. Or, cette commission gabonaise laisse entrevoir un doute sérieux sur le degré de confiance que l'on pourrait accorder au président de la Miviludes.

« Doute sérieux sur le degré de confiance ! »
voir aussi les déclarations contradictoires de M. Fenech sur l'affaire du Temple Solaire.
<http://www.coordiap.com>

Un petit monde qui tourne « rond »

La lettre d'information bimestrielle de la Miviludes nous apprend que le président et le secrétaire général se sont rendus les 6 et 7 mai à Varsovie pour participer à la conférence annuelle de la Fecris. C'est intéressant de savoir qu'en fait la Miviludes et la Fecris (1) ont le même bailleur de fonds, le Premier ministre. En effet, la Fecris est financée à 98 % par les fonds du Premier ministre et la Miviludes est directement placée sous son autorité. Bref, une conférence entre amis.

À cette même conférence on apprend que le député belge André Frédéric était aussi présent. M. Frédéric est le rapporteur d'une loi « antisecte » au parlement belge. C'est le même André Frédéric qui a organisé une conférence sur le thème « L'évolution des sectes en Belgique : quels droits pour les victimes » le 28 mai 2011 à Verviers. Bien sûr, un représentant de la Miviludes était présent en la personne de M. Henri Pierre Debord. Mais pour que le tableau soit complet il y avait aussi une représentante de la Fecris ainsi que la présidente de l'Unadfi Mme Picard (2), aussi membre du conseil d'orientation de la Miviludes. Cette dernière, en parlant de la Fecris a confirmé ce que nous savions déjà sur son financement en déclarant : « Les fonds qui servent à cette ONG (Organisation non gouvernementale) sont français (fonds du Gouvernement français ndr) »

Il faut préciser que c'est sous l'impulsion de l'Unadfi (financée par l'État français) que la Fecris a été créée dans les années 90 et que les locaux qu'occupe actuellement l'Unadfi ont été payés par des fonds du Premier ministre de l'époque (3).

En conclusion, c'est bien le Gouvernement français qui organise la lutte contre les minorités spirituelles en Europe, soit par la voix du président de la Miviludes, soit par les fonds qu'il attribue aux associations « antisectes » françaises ou à une Organisation non gouvernementale comme la Fecris.

(1) <http://www.coordiap.com/tribune-libre-caplc-fecris-sectes-8898.htm>

(2) <http://www.coordiap.com/tribune-libre-unadfi-finance-9910.htm>

(3) <http://www.coordiap.com/Document/unadfi.pdf>

La Miviludes au secours des Beaux Arts

Le président de la Miviludes, M. Georges Fenech est décidément sur tous les fronts. Le 1^{er} juin 2011 il a prononcé un discours devant l'assemblée des Beaux Arts sur le thème « Art et phénomène sectaire ». En effet, la lettre d'information de la Miviludes nous apprend que c'est pendant près d'une heure que M. Fenech a « développé sa vision des liens entre ces deux notions ». Décidément, rien n'échappe à la vigilance du président de la Miviludes. Nous rappelons quand même que nous sommes

dans un vide juridique qui est bien pratique pour M. Fenech. En effet, le mot « secte » n'a pas de définition juridique et l'État par la loi de 1905 ne reconnaît aucun culte. Donc, M. Fenech peut faire tous les discours qu'il veut devant n'importe quelle assemblée.

Ars longa, vita brevis, occasio praeceps, experimentum periculosum, iudicium difficile.

Ce texte d'Hippocrate peut se traduire par : [L'] art est long, la vie est courte, opportunité rapide, expérimentation faillible, jugement difficile.

M. Fenech, M. anti article 2 de la loi de 1905

Répondant sur son blog à certains commentaires sur ladite « neutralité laïque », Jean Baubérot, spécialiste de la sociologie des religions et fondateur de la sociologie de la laïcité, et par ailleurs auteur d'un livre récent, « Laïcités dans frontières », fait remarquer que justement, les promoteurs d'une laïcité « sans adjectif », réputée neutre, sont tout sauf neutres. Ainsi rappelle-t-il que, lors de la loi sur le port du voile, il y avait une volonté perceptible chez certains de traiter les différents signes religieux de façon discriminatoire, en fonction de la religion concernée.

Plus récemment, les Témoins de Jéhovah ont gagné un procès contre le ministère de la Justice qui leur déniait le droit d'avoir des aumôniers pour les détenus. Or, le 31 mai, Georges Fenech, président de la Miviludes, aurait déclaré au monde à cette occasion : « On sent bien qu'à travers leurs actions, les Témoins de Jéhovah recherchent une **respectabilité d'Église officielle**. » Cette déclaration d'un personnage officiel de la République française viole manifestement l'article 2 de la loi 1905 qui stipule que la « République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Cet article mettait fin au régime des cultes reconnus instauré par Napoléon au bénéfice de trois « Églises officielles ». Sur sa lancée, s'enferrant un peu plus, G. Fenech déclare même que ce « serait la porte ouverte à toutes sortes de dissidences religieuses dans les prisons : pentecôtistes, mormons, adventistes ». Là encore, il oublie que la présence des aumôniers dans les prisons n'a pas pour fonction de « reconnaître » les Églises officielles pour les distinguer des « dissidences », mais « d'assurer le libre exercice des cultes ». La Miviludes serait-elle donc un organe de certification de l'orthodoxie religieuse ? Lorsqu'on parle de garantir le libre exercice des cultes, c'est assez clair. Jean Baubérot fait remarquer que ce genre de position est à l'opposé de la neutralité religieuse supposée de l'État français.

Sarkozy câline l'agriculture bio.....

Depuis un mois, les policiers du SDIG (Sous-direction de l'information générale), les ex-RG, sont en vadrouille dans les prés.....

De quoi s'agit-il ? Ils ont ordre d'aller contacter les agriculteurs bio. La question qui vient immédiatement à l'esprit est : Pour quoi faire ? Ce n'est pas tellement dans leurs cordes. Peut-être pour établir une liste des faucheurs d'OGM, vous savez ces grands vilains qui ne font que défendre notre assiette ... Mais je m'égare.

En fait, il s'agit de recenser les agriculteurs bio, les surfaces exploitées, le rendement etc. Un job qui conviendrait mieux aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, mais il n'y a peut-être pas assez de syndicalistes à surveiller en ce moment.

Sur le *Canard Enchaîné*, a paru un article sur le sujet très amusant. Grande enquête des ex-RG sur les agriculteurs bio. Grande stupéfaction chez les retraités des RG, qui pensent très certainement qu'ils auraient mieux à faire que d'enquêter sur les poulets... Mais bon, entre volatiles...

Place Beauvau silence radio. Quand au ministère de l'Agriculture, ils ne comprennent pas trop non plus. À l'agence bio, (agence d'intérêt public qui réunit les professionnels chargés d'établir des statistiques, etc.), réaction très polie du style : dysfonctionnement administratif...

Mais alors, que se passe-t-il ? En grattant un peu, on s'aperçoit que Nicolas Sarkozy prépare le Grenelle de l'environnement et, bien sûr, une évaluation du bio est nécessaire.

Ca y est, on a compris. 2012 est en vue, et tout bulletin est bon à prendre.

Mais il y a un hic. Nicolas Sarkozy a reconduit dans ses fonctions, Georges Fenech, à la tête de la Miviludes. (Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires). Dans son rapport en 2010, cette dernière fustige régulièrement des groupes faisant la promotion de l'agriculture bio.

L'affaire Kokopelli (1), publiée le 18 mars 2011 sur *NaturaVox*, illustre bien le harcèlement de la Miviludes envers les semenciers libres. En gros, depuis 2004, l'association Kokopelli, oeuvrant dans le sens de la directive de la Communauté européenne portant sur la conservation de la biodiversité in situ, est harcelée par les agents de la répression parce qu'une grande partie des semences de plantes potagères qu'elle distribue sont des semences de variétés anciennes, non-inscrites dans le catalogue officiel.

Georges Fenech, outre ses fonctions à la Miviludes, est membre fondateur de Momagri. (Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture). Ses buts : lobby international soutenant les OGM et prônant une gestion globale de l'agriculture sur Terre.

On nage en pleine dichotomie. D'un côté, un président cherchant à redorer son blason taché par les affaires en cours en courtisant le bio et, de l'autre, Georges Fenech en train de pilonner ladite agriculture bio. Faudrait savoir. Chasse aux sorcières ou chasse aux électeurs ?

(1)<http://www.naturavox.fr/societe/article/miviludes-cible-kokopelli-les>

Pétition pour une clause de conscience

ALIS Association liberté information santé

Nombreuses sont les personnes qui s'interrogent sur les vaccinations. Elles n'ont souvent qu'une information en provenance des milieux médicaux ou des autorités administratives qui prônent les vaccins. Faute d'information exhaustive sur l'utilité, l'efficacité et les dangers des vaccinations, les citoyens croient qu'elles sont indispensables et même obligatoires et ils cèdent aux pressions à contre-cœur.

L'association ALIS est là pour apporter un éclairage sur ce domaine très controversé et pour aider les personnes à faire des choix libres, personnels et conscients. Vous trouverez sur ce site matière à réflexion et certainement l'envie de compléter votre information par des lectures supplémentaires.

Avec l'émergence du Sida, les milieux scientifiques, depuis une dizaine d'années, attirent l'attention sur le rôle immunodépresseur des vaccinations. Or, la France est un des seuls pays de l'Union européenne à conserver des lois d'obligation vaccinale. Nous sommes les seuls à imposer le BCG, un vaccin décrié par tous les spécialistes.

Les soussignés réclament qu'une clause de conscience soit accordée par les pouvoirs publics permettant à tous les citoyens de refuser, pour des raisons personnelles, la vaccination exigée actuellement pour la fréquentation scolaire et certaines pratiques professionnelles.

http://www.alis-france.com/actions_petition.php

<http://www.alis-france.com/download/Petition05.pdf>

Yoga contre douleur

La douleur est devenue un « problème médical » ces dernières années et les grands labos planchent sur de nouveaux produits. Voilà qui pourrait les inspirer : une étude canadienne parue dans le *Journal of Pain Research*, a établi que la pratique du Yoga, deux fois par semaine pendant deux mois, pouvait réduire les symptômes de douleur et le stress chez les

femmes atteintes de fibromyalgie. Cette affection provoque généralement des douleurs chroniques, de la fatigue, ainsi que de la raideur musculaire, des troubles du sommeil et de la dépression, symptômes qui seraient liés à un taux de cortisol trop bas. Lors de l'étude, la baisse des symptômes est bien reliée à une remontée du taux de cortisol chez les femmes (car c'est une maladie touchant principalement les femmes).

Grippe 2011 : mortalité en baisse, vaccination aussi

La grippe aura fait 146 morts attestés en France en 2010-2011 (contre 245 l'année précédente), soit 0,018 % des décès annuels. Par contre, le nombre de personnes vaccinées est en baisse par rapport au nombre correspondant lors de la campagne 2009-2010, qui lui-même n'était pas supérieur aux autres années malgré les formidables moyens mis en oeuvre. On peut donc noter que cette baisse

des décès coïncide avec une baisse du nombre de personnes vaccinées (-15%). Selon la chambre syndicale des pharmaciens, la baisse des ventes de vaccins est due aux « problèmes » lors de la dernière campagne contre la grippe A, et au fait qu'un nombre croissant de personnes se tournent vers l'homéopathie. Autre curiosité, les GROG (Groupes régionaux d'observation de la grippe) ont cessé de publier des analyses, dont ils étaient fort prolifiques, depuis 2010. Peut-être pour éviter de dire que tout va mieux ?

Sun Myung Moon : Ma vie au service de la paix



Nous sommes heureux de vous annoncer la sortie, aux *Éditions Jean Picollec*, de « Ma vie au service de la paix », les Mémoires du révérend Sun Myung Moon, fondateur de notre fédération.

Le nom du révérend Moon a parfois suscité des passions, mais qui connaît réellement ce qu'il dit et ce qu'il souhaite ?

L'édition originale de cet ouvrage a eu un vaste retentissement en Corée où il a été proclamé « Best-seller de l'année 2009 ». Il est traduit, ou en cours de traduction, en 43 langues. Nous espérons que ce livre retiendra votre attention et que vous aurez, à votre tour, la possibilité de le faire connaître.

Commander le livre : <http://www.france.upf.org/>

Sylvie Simon, auteur de 34 ouvrages, est également journaliste.

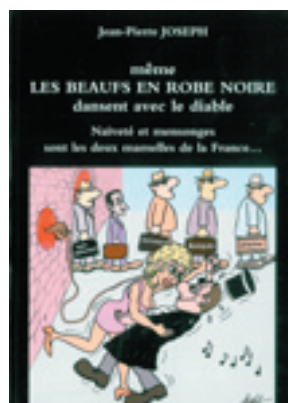
Elle a écrit depuis vingt ans des centaines d'articles sur des sujets brûlants liés à la santé publique qui font scandale et dépeignent les incohérences de notre société capitaliste basée sur le profit : Sang contaminé, vaches folles, amiante, hormones de croissance, vaccins... Elle pointe du doigt la désinformation latente qui souligne les choix politiques néfastes liés à la santé.

Elle a aussi réalisé ce film qui a pour vocation de relater son combat. Les entretiens que nous avons eus lui ont donné l'occasion d'aborder des thèmes qui lui tiennent à cœur : Les doutes qu'elle porte sur le principe de vaccination, l'espérance de vie dans nos sociétés occidentales modernes.



Pour commander : <http://www.filmsdocumentaires.com/films/1060-sylvie-simon/dvd>

Même les beaufs en robe noire dansent avec le diable par Jean-Pierre Joseph



Une nuit, Karl, avocat depuis 35 ans à Grenoble, s'endort à une terrasse de bar déserte, et rêve qu'il est abordé par une femme tant étrange qu'envoûtante, qui l'emmène dans une machine à voyager dans le temps et l'espace, au dessus des palais de justice de France, le conduisant même jusque dans les Caraïbes, afin de lui montrer comment le diable a réussi à faire en sorte que le système judiciaire soit l'instrument de la destruction de la planète et de l'asservissement de l'humanité sciant ainsi, avec une grande rigueur et une grande compétence, la branche sur laquelle juges et avocats sont assis...

Pour commander : <http://avocats.fr/space/jean-pierre.joseph>

Projet d'étude juridique pour assurer la liberté thérapeutique

CAP LC coordonne un projet d'étude juridique concernant le fonctionnement de la médecine en France, et la place des médecines alternatives non-conventionnelles. Comment assurer dans les faits un pluralisme médical et une liberté de choix thérapeutique réelle, au vu des institutions existantes ? Quelles sont les règles de fonctionnement de l'ordre des médecins et quelles réformes seraient souhaitables ? Comment concilier règles déontologiques, information complète des patients, responsabilité et respect des lois ?

Cette étude doit déboucher sur une analyse concernant les droits de chacun dans la situation actuelle, ainsi que sur des propositions réalistes permettant de clarifier le statut et les pratiques des différents intervenants dans le domaine de la santé, secteur soumis à une demande en pleine évolution, sinon révolution au vu des trente dernières années.

Cette étude a un coût. Merci d'envoyer vos dons à l'ordre de CAP LC, 37, rue Saint Léonard 44000 Nantes

Envoyez-nous toute question sur le sujet, par courrier ou par courriel à : contact@coordiap.com

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://liberte-therapeutique-caplc.com/>

CAP pour la Liberté de Conscience veut créer un tremplin d'information, de communication et d'actions pour les individus et les groupes entravés dans le libre exercice de leurs pratiques ou de leur expression. Il est temps que nous, membres de diverses minorités de conviction spirituelles ou thérapeutiques, défendions ENSEMBLE notre LIBERTÉ.

Cette lettre est envoyée à tous les membres ainsi qu'à des personnalités directement concernées. Nous agissons notamment pour :

- L'abrogation de toute loi d'exception limitant l'exercice de la liberté de conscience ou thérapeutique

- La suppression des subventions publiques aux associations qui pratiquent la « chasse aux sorcières »

- La création d'observatoires des nouvelles formes de spiritualités et de thérapies, composés de spécialistes universitaires, et d'instances de médiation

SOUTENEZ NOS ACTIONS pour l'année 2011

Partie à découper et à renvoyer à : CAP LC, 37, rue Saint Léonard 44000 Nantes Courriel : contact@coordiap.com

NOM : Prénom : Age :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél (facultatif) :

Courriel : Profession :

Désire adhérer à CAP 50 euros Soutien recherche juridique : 50 euros

Désire soutenir financièrement CAP : 75 euros 150 euros 200 euros euros

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, écrivez-nous à CAP LC, 37, rue Saint Léonard 44000 Nantes